

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22_10_07-DE

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°22-10-07

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 34
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 19 octobre 2022

Objet : Environnement – Eau : Acquisition de parcelles sur la ZAE des Bretteaux dans le cadre de la protection des puits de Jassoux

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*), Mme Franceline COMAS, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON (*Pouvoir de Stéphane TARIN*) -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir de Mme Martine MAZOYER*) -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
- CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
- PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*), Mme Martine JAROUSSE -
- VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir à M. Michel BOREL*).

Mme la vice-présidente déléguée à l'eau, à l'assainissement non collectif et au Très Haut Débit, explique que dans le cadre de la protection des puits de Jassoux sur la RD 1086 à Saint-Michel-sur-Rhône, il est nécessaire d'acquérir les parcelles à l'entreprise CHARBONNIER RMTP.

Les parcelles C170 et C166 sont d'une superficie de 2 350 m².

L'entreprise propose le terrain au prix de 17 645 € HT.

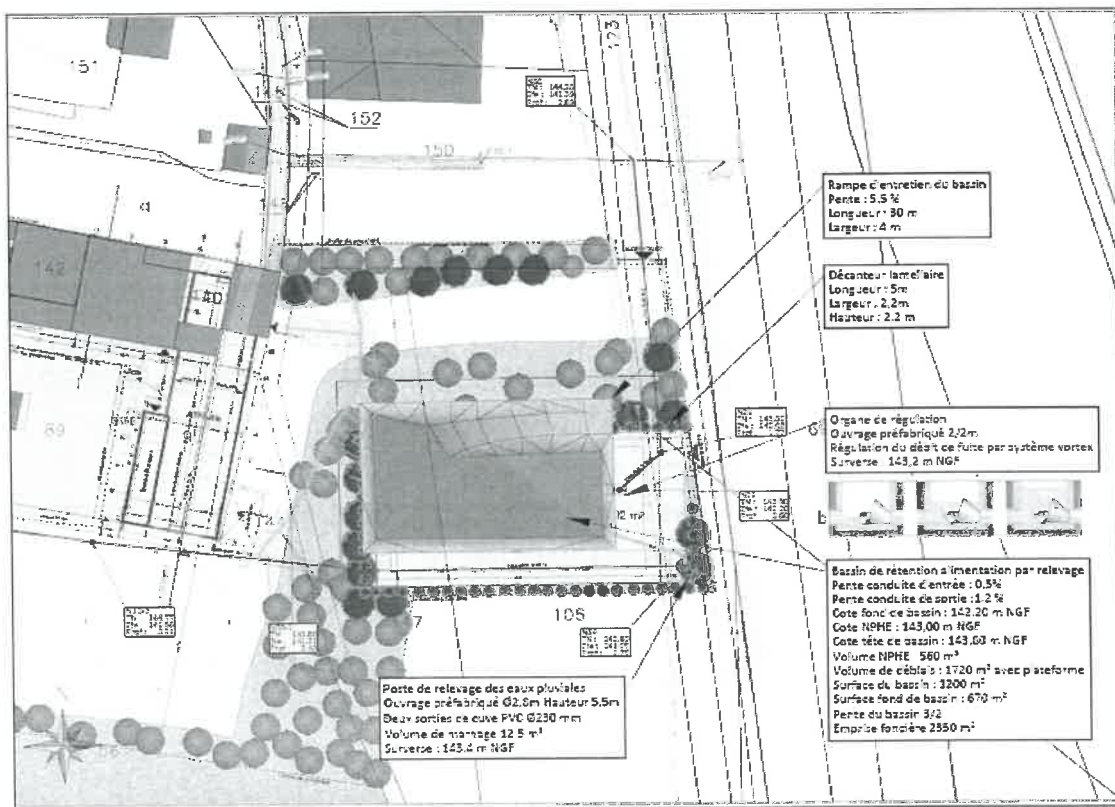
Ce prix se décompose ainsi :

achat terrain : 0,70 €/m² x 2 350 m² = 1 645 €,

- prise en charge des frais de notaire payés lors de la transaction avec la commune, avec proratisation à la surface + frais de géomètre (non proratisé) = 3 760 €,
- achat et pose barrière : 102 €/ml x 100 m = 10 200 € HT / 12 240 € TTC.

Cette acquisition est indispensable à la réalisation du projet de protection des puits de Jassoux vis-à-vis de la RD1086, sur le tronçon de Saint-Michel-sur-Rhône.

Il est ainsi proposé d'acquérir les parcelles C170 et C166 à l'entreprise CHARBONNIER RMTP au prix de 17 645 € HT.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 27 VOIX POUR ET 7 VOIX D'ABSTENTION :

- Approuve l'acquisition des parcelles C170 et C166 à l'entreprise CHARBONNIER RMTP au prix de 17 645 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Michel DEVRIEUX